

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FINANCEMENT NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT ET
DE LA MODERNISATION DE
L'APPRENTISSAGE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

FINANCEMENT NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE 7

Présentation du compte 8

Équilibre du compte et recettes 9

Récapitulation des crédits et des emplois 11

Programme 787

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RESSOURCE CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE 15

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 16

Présentation des crédits 17

Justification au premier euro 19

Programme 790

CORRECTION FINANCIÈRE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE TAXE D'APPRENTISSAGE ET INCITATIONS AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE 23

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 24

Objectifs et indicateurs de performance 25

Présentation des crédits 26

Justification au premier euro 28

Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

MISSION

FINANCEMENT NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE

Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	11

PRÉSENTATION DU COMPTE

La taxe d'apprentissage qui constituait la principale ressource du financement des CFA était répartie jusqu'au 31 décembre 2019 en trois fractions :

- une fraction attribuée aux Régions (51%) complétée d'une fraction de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) assurant à chaque région une ressource régionale pour l'apprentissage principalement utilisée pour le financement des subventions d'équilibre des centres de formation d'apprentis ;
- une deuxième fraction, le « quota » (26%), qui est directement attribuée aux centres de formation des apprentis et aux sections d'apprentissage par les entreprises assujetties ;
- la troisième fraction, le « hors quota » (23%), est affectée par les entreprises au financement de formations technologiques et professionnelles initiales hors apprentissage assurées par certaines catégories d'établissements.

Depuis sa réforme, initiée par la loi du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 et complétée par la loi du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014, le CAS FNDMA avait pour objet de verser aux conseils régionaux, à partir de la fraction de 51 % de la taxe d'apprentissage, une partie de la ressource régionale pour l'apprentissage, complétée par une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Cette dépense était donc une dépense indirecte en faveur de l'apprentissage, puisque la dépense finale était effectuée par les conseils régionaux.

Les programmes 787 « Répartition régionale de la ressource régionale consacrée au développement de l'apprentissage » (la « part fixe ») et 790 « Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage » (la « part variable ») constituaient le support de versement de ces fonds aux régions. La part variable faisait l'objet d'une péréquation selon des critères prenant en compte :

- les disparités régionales dans les versements de la taxe d'apprentissage ;
- l'évolution des effectifs régionaux d'apprentis inscrits dans les centres de formations d'apprentis et les sections d'apprentissage et leur répartition dans les formations conduisant aux premiers niveaux de qualification (niveaux IV et V) et celles de niveau supérieur (niveaux IV et supérieurs).

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu une réforme en profondeur du financement de l'apprentissage. Cette refonte des missions s'est également accompagnée d'une profonde refonte du réseau, passant de 20 organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) à 11 opérateurs de compétences (OPCO) qui seront en charge jusqu'au 31 décembre 2021 du recouvrement de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) puis de le leur reversement à France compétences.

Créé le 1er janvier 2019 par la loi du 5 septembre 2018, France compétences est un établissement public administratif qui a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cet opérateur est chargé de répartir l'ensemble des fonds mutualisés de la formation et de l'alternance, dont la taxe d'apprentissage, entre les différents financeurs : opérateurs de compétences (OPCO), Caisse des dépôts et consignations (CDC), État, régions, commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) et opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP). Les fonds ainsi répartis permettront le financement de dispositifs qui œuvrent pour le développement des compétences de l'ensemble des actifs (compte personnel de formation, contrats en alternance, conseil en évolution professionnelle...).

Au regard de ce nouveau circuit de financement, la loi de finances initiale pour l'année 2020 a supprimé le compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage ».

L'année 2019 a donc été la dernière du CAS FNDMA qui a retracé pour cette année :

1° En recettes :

- a) La fraction régionale pour l'apprentissage mentionnée au I de l'article L 6241-2 du code du travail ;
- b) Les versements opérés au Trésor public en application des articles L 6252-10 et L 6252-12 du même code ;
- c) Les fonds de concours.

2° En dépenses :

- a) Le versement aux régions, à la collectivité territoriale de Corse et au département de Mayotte d'une partie de la ressource régionale pour l'apprentissage prévue à l'article L 6241-2 du code du travail ;
- b) Le reversement de recettes indûment perçues au titre des années antérieures à l'exercice budgétaire en cours.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage		1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387	
790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage		325 172 102 324 763 044	325 172 102 325 172 101	
Total		1 709 714 489 1 732 451 193	1 709 714 489 1 709 714 488	0 +22 736 705
Solde cumulé du compte depuis sa création				+52 920 542

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

L'examen du compte sur l'exercice fait apparaître un solde de trésorerie d'un montant de 22,7M€ compte tenu du dynamisme de la collecte.

Le montant du solde cumulé du compte depuis sa création s'élève à 52,9 M€ correspondant à la prise en compte du solde au 31 décembre 2018 de 30,2 M€.

Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Fraction du quota de la taxe d'apprentissage	1 709 714 489	1 731 762 853	+22 048 364
03 – Recettes diverses ou accidentelles	0	688 340	+688 340
Total	1 709 714 489	1 732 451 193	+22 736 704

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage			
Prévision	1 384 542 387	1 384 542 387	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 384 542 387	1 384 542 387	
Exécution	1 384 542 387	1 384 542 387	
790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage			
Prévision	325 172 102	325 172 102	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	325 172 102	325 172 102	
Exécution	324 763 044	325 172 101	
Total Prévision	1 709 714 489	1 709 714 489	
Total Exécution	1 709 305 431	1 709 714 488	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>				
787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387
790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	242 794 452 299 967 197	325 172 102 324 763 044	242 794 452 299 999 999	325 172 102 325 172 101
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	242 794 452 299 967 197	325 172 102 324 763 044	242 794 452 299 999 999	325 172 102 325 172 101

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387	1 389 937 832 1 389 937 832	1 384 542 387 1 384 542 387
790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	242 794 452 299 967 197	325 172 102 324 763 044	242 794 452 299 999 999	325 172 102 325 172 101
Titre 6. Dépenses d'intervention	242 794 452 299 967 197	325 172 102 324 763 044	242 794 452 299 999 999	325 172 102 325 172 101
Total	1 632 732 284 1 689 905 029	1 709 714 489 1 709 305 431	1 632 732 284 1 689 937 831	1 709 714 489 1 709 714 488
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 632 732 284 1 689 905 029	1 709 714 489 1 709 305 431	1 632 732 284 1 689 937 831	1 709 714 489 1 709 714 488

PROGRAMME 787

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RESSOURCE CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Présentation des crédits	17
Justification au premier euro	19

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno LUCAS

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Responsable du programme n° 787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Dans le cadre du programme de rénovation de notre modèle social, le Gouvernement a décidé de développer le recours à l'apprentissage au bénéfice des jeunes, des entreprises, des territoires et du développement économique.

L'année 2019 a principalement été consacrée à la production de textes normatifs que sont venus parachever la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et ses décrets d'application, traduction juridique de la majorité des propositions issues de la concertation et figurant dans le rapport pour le développement de l'apprentissage établi par Madame Sylvie Brunet, présidente de la concertation. La transformation de l'apprentissage sera complète en 2020.

Ainsi, la loi met en place un système de formation par alternance plus efficient et transparent, qui vise à favoriser la réussite éducative et professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins de compétences des entreprises.

Pour les jeunes, les mesures prévues dans la loi tendent à construire un statut de l'apprenti plus attractif et à valoriser l'apprentissage en levant des obstacles qui peuvent aujourd'hui priver de jeunes des formations adaptées à leurs besoins :

- l'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à vingt-neuf ans révolus ;
- une aide financière sera octroyée aux jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage pour faciliter le passage du permis de conduire ;
- les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage mais ne disposent pas des connaissances et compétences requises auront accès à des « préparations à l'apprentissage », dispositif qui a été lancé en 2019 dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences ;
- les informations relatives au taux d'insertion dans l'emploi, taux de suites de parcours, après une formation par apprentissage seront améliorées et complétées pour donner de nouveaux outils aux jeunes et à leurs familles dans leur choix d'une orientation. L'accent sera également mis sur l'information des jeunes sur les métiers au collège et au lycée.

Pour les entreprises, la réforme vise à lever l'ensemble des freins au recrutement des apprentis :

- les formalités liées à l'embauche ont été fortement simplifiées, tout comme les aides avec l'unification des trois aides actuelles et d'un crédit d'impôt dans une aide unique aux employeurs d'apprentis à partir du 1er janvier 2019 ;
- les conditions d'exécution du contrat d'apprentissage ont été simplifiées et rapprochées des conditions d'exécution de droit commun afin de réduire la charge administrative des entreprises sur les contrats d'apprentissage, qu'il s'agisse des conditions d'âge des apprentis que de la durée du contrat ou encore des conditions de rupture du contrat ;
- chaque CFA peut adapter chaque année ses formations en fonction de la demande des entreprises, avec une garantie de financement pour chaque jeune formé.

La loi comprend également des dispositions relatives au contrat de professionnalisation avec la mise en place d'une expérimentation pour trois ans d'un contrat de professionnalisation pour acquérir des blocs de compétences définies entre l'employeur et l'opérateur de compétences.

Pour l'année 2019, les modalités de répartition des ressources en faveur de l'apprentissage sont restées celles appliquées depuis 2015.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387
Total des AE prévues en LFI	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 384 542 387	1 384 542 387	
Total des AE consommées	1 384 542 387	1 384 542 387	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387
Total des CP prévus en LFI	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	1 384 542 387	1 384 542 387	
Total des CP consommés	1 384 542 387	1 384 542 387	

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832 1 389 937 832
Total des AE prévues en LFI	1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832
Total des AE consommées	1 389 937 832		1 389 937 832

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832 1 389 937 832
Total des CP prévus en LFI	1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832
Total des CP consommés	1 389 937 832		1 389 937 832

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387
Transferts aux collectivités territoriales	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387
Total hors FdC et AdP		1 384 542 387			1 384 542 387	
Total*	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387

* y.c. FdC et AdP

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage		1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387		1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387
Total des crédits prévus en LFI *		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Total des crédits consommés		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 384 542 387	1 384 542 387	0	1 384 542 387	1 384 542 387
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 384 542 387	1 384 542 387	0	1 384 542 387	1 384 542 387

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 384 542 387	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 384 542 387
AE engagées en 2019 (E2) 1 384 542 387	CP consommés en 2019 (P2) 1 384 542 387
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 384 542 387

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2019 (E2) 1 384 542 387	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 384 542 387	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 03

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Crédits de paiement		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Transferts aux collectivités territoriales	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Total	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387

En 2019, une dépense de 1 384,54 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement a été exécutée, ce qui est conforme aux montants inscrits en loi de finances. Le versement aux conseils régionaux a été complétée par l'affectation d'une fraction du produit de la TICPE, à hauteur de 159,55 M€, pour atteindre le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage fixé à 1 544,09 M€ par l'article L. 6241-2 du code du travail. Le versement auprès des conseils régionaux a fait l'objet d'un acte de gestion unique au mois de juillet 2019 selon la répartition prévue au même article :

Régions	Part fixe régionale 2019 %
REGION GRAND EST	9,2%
REGION NOUVELLE AQUITAINE	9,4%
REGION AUVERGNE ET RHONE-ALPES	11,1%
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4,4%
REGION BRETAGNE	4,4%
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	4,2%
CORSE	0,5%
REGION ILE DE France	15,4%
REGION OCCITANIE	7,4%
REGION HAUTS DE France	8,7%
REGION NORMANDIE	5,5%
REGION PAYS DE LA LOIRE	6,4%
REGION PACA	6,8%
GUADELOUPE	1,7%
GUYANE	0,4%
MARTINIQUE	1,8%
LA REUNION	2,7%
MAYOTTE	0,0%
TOTAL	100,0%

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La part fixe garantit aux régions et collectivités concernées le maintien des ressources perçues, préalablement à la réforme du financement de l'apprentissage de 2014, au titre de :

- la contribution au développement de l'apprentissage, fusionnée depuis 2015 avec la taxe d'apprentissage ;
- la péréquation des disparités de la taxe d'apprentissage ;
- des contrats d'objectifs et de moyens 2011-2015 (la moyenne des enveloppes versées de 2011 à 2013 et les enveloppes plafond 2014 et 2015 inscrites dans le COM) ;
- la compensation au titre des compétences transférées en matière d'apprentissage.

La part dynamique de la ressource régionale pour l'apprentissage, définie à l'article L. 6241-2 du code du travail correspond au solde disponible, après versement de la part fixe de la ressource régionale. Elle est versée par le programme 790.

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

PROGRAMME 790

CORRECTION FINANCIÈRE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE TAXE D'APPRENTISSAGE ET INCITATIONS AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	25
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	28

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Bruno LUCAS***Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*

Responsable du programme n° 790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

Ce programme a pour objet de répartir la part dynamique de la ressource régionale pour l'apprentissage après versement de la part fixe. Ce solde a fait l'objet d'une péréquation selon des critères prenant en compte les disparités régionales dans les versements de la taxe d'apprentissage mais également l'évolution des effectifs régionaux d'apprentis inscrits dans les centres de formations d'apprentis et les sections d'apprentissage et leur répartition dans les formations conduisant aux premiers niveaux de qualification (niveaux IV et V) et celles de niveau supérieur (post-Baccalauréat). L'article L.6241-2 du code du travail fixe les modalités de mise en œuvre et de pondération de ces critères :

1. Pour 60 %, à due proportion du résultat du produit calculé à partir du nombre d'apprentis inscrits dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage dans la région au 31 décembre de l'année précédente selon un quotient :
 1. dont le numérateur est la taxe d'apprentissage par apprenti perçue l'année précédente par les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage pour l'ensemble du territoire national ;
 2. dont le dénominateur est la taxe d'apprentissage par apprenti perçue lors de cette même année par les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage dans la région.
2. Pour 26 %, au prorata du nombre d'apprentis inscrits dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage dans la région au 31 décembre de l'année précédente et préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au baccalauréat professionnel, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l'article L.335-6 du code de l'éducation ;
3. Pour 14 %, au prorata du nombre d'apprentis inscrits dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage dans la région au 31 décembre de l'année précédente et préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle supérieur au baccalauréat professionnel, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le versement aux régions s'est élevé à 325 M€ au titre de l'exercice 2019. La consommation des crédits est presque conforme au montant des crédits prévus en loi de finances initiale avec une légère sous-exécution de 0,4 M€ sur les autorisations d'engagement liée au retrait d'engagements juridiques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Accroître les effectifs d'apprentis**

INDICATEUR 1.1

Effectif d'apprentis au 31 décembre de l'année considérée

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Accroître les effectifs d'apprentis

INDICATEUR 1.1

Effectif d'apprentis au 31 décembre de l'année considérée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Effectif d'apprentis au 31 décembre de l'année considérée	Nb	421 700	437 100	458 000		491 300	Sans objet
Part d'entrées supplémentaires en apprentissage au 31 décembre de l'année considérée / nombre d'entrées enregistrées en n-1	%	+2,3	3,6	5		12,4	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données :

1er sous-indicateur concernant les effectifs d'apprentis :

Source DARES sur la base des données de l'application Ari@ne.

2e sous-indicateur concernant la part des entrées supplémentaires :

Source DARES sur la base des données de l'application Ari@ne.

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre des entrées en contrats d'apprentissage enregistrées sur l'année N.**Dénominateur** : Nombre des entrées en contrats d'apprentissage enregistrées sur l'année N-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, l'apprentissage a connu une progression sans précédent, avec près de 55 000 contrats supplémentaires par rapport à 2018.

Cette progression est la concrétisation de la réforme de l'apprentissage portée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui transforme en profondeur les modalités de l'apprentissage, selon trois axes :

- l'ouverture du marché de l'apprentissage à l'ensemble des organismes de formation qui souhaitent dispenser des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles un niveau de financement pour chaque contrat est dorénavant assuré ;
- L'assouplissement de l'âge d'entrée en apprentissage, désormais ouvert jusqu'à la veille des 30 ans ;
- La revalorisation de l'apprentissage, avec une augmentation des salaires des apprentis, une aide financière pour les apprentis majeurs qui souhaitent passer le permis de conduire B (plus de 18 000 apprentis ont bénéficié de l'aide de 500 € en 2019) et la création d'une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés qui signent un contrat d'apprentissage avec un jeune qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent ou inférieur au bac.

Cette progression a profité à toutes les régions de France et à la plupart des départements. Elle bénéficie également à tous les réseaux de centres de formation d'apprentis et à l'ensemble des secteurs d'activités. L'offre de formation s'est développée, notamment de nouveaux secteurs s'ouvrent à l'apprentissage en proposant ou renforçant l'offre de formation (sport, médico-social,...).

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

Programme n° 790 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	325 172 102 324 763 044	325 172 102 324 763 044	325 172 102
Total des AE prévues en LFI	325 172 102	325 172 102	325 172 102
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	325 172 102	325 172 102	
Total des AE consommées	324 763 044	324 763 044	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	325 172 102 325 172 101	325 172 102 325 172 101	325 172 102
Total des CP prévus en LFI	325 172 102	325 172 102	325 172 102
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	325 172 102	325 172 102	
Total des CP consommés	325 172 101	325 172 101	

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 790

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	242 794 452 299 967 197	242 794 452	242 794 452 299 967 197
Total des AE prévues en LFI	242 794 452	242 794 452	242 794 452
Total des AE consommées	299 967 197		299 967 197

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	242 794 452 299 999 999	242 794 452	242 794 452 299 999 999
Total des CP prévus en LFI	242 794 452	242 794 452	242 794 452
Total des CP consommés	299 999 999		299 999 999

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	299 967 197	325 172 102	324 763 044	299 999 999	325 172 102	325 172 101
Transferts aux entreprises	305 699		287 828	305 699		287 828
Transferts aux collectivités territoriales	299 661 498	325 172 102	324 790 773	299 694 300	325 172 102	324 884 273
Transferts aux autres collectivités			-315 557			
Total hors FdC et AdP		325 172 102			325 172 102	
Total*	299 967 197	325 172 102	324 763 044	299 999 999	325 172 102	325 172 101

* y.c. FdC et AdP

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

Programme n° 790 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage		325 172 102 324 763 044	325 172 102 324 763 044		325 172 102 325 172 101	325 172 102 325 172 101
Total des crédits prévus en LFI *		325 172 102	325 172 102		325 172 102	325 172 102
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		325 172 102	325 172 102		325 172 102	325 172 102
Total des crédits consommés		324 763 044	324 763 044		325 172 101	325 172 101
Crédits ouverts - crédits consommés		+409 058	+409 058		+1	+1

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	325 172 102	325 172 102	0	325 172 102	325 172 102
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	325 172 102	325 172 102	0	325 172 102	325 172 102

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 325 172 102	CP ouverts en 2019 * (P1) 325 172 102
AE engagées en 2019 (E2) 324 763 044	CP consommés en 2019 (P2) 325 172 101
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 409 058	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 325 172 101

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 432 145					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 432 145	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 432 145	
AE engagées en 2019 (E2) 324 763 044	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 325 172 101	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) -409 057	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 23 088	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 23 088

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

Programme n° 790 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		325 172 102	325 172 102		324 763 044	324 763 044
Crédits de paiement		325 172 102	325 172 102		325 172 101	325 172 101

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	325 172 102	324 763 044	325 172 102	325 172 101
Transferts aux entreprises		287 828		287 828
Transferts aux collectivités territoriales	325 172 102	324 790 773	325 172 102	324 884 273
Transferts aux autres collectivités		-315 557		
Total	325 172 102	324 763 044	325 172 102	325 172 101

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 324,76 M€ en autorisations d'engagement. L'écart par rapport aux crédits inscrits en loi de finances s'explique principalement par la prise en compte de retraits d'engagements juridiques d'années antérieures, à hauteur de 409 057€.

S'agissant des crédits de paiement, la dépense exécutée s'élève à 325,17 M€ soit le montant inscrit en loi de finances initiale.

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 790

Compte tenu des critères de péréquation mentionnés à l'article L. 6241-2 du code du travail, la répartition de la part dynamique de la ressource régionale pour l'apprentissage pour 2019 est la suivante :

Régions	Part dynamique 2019	
	Montant (€)	%
REGION GRAND EST	33 957 576	10,5%
REGION NOUVELLE AQUITAINE	29 752 071	9,2%
REGION AUVERGNE ET RHONE-ALPES	36 866 458	11,3%
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17 521 104	5,4%
REGION BRETAGNE	14 994 833	4,6%
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	16 835 258	5,2%
CORSE	1 932 882	0,6%
REGION ILE DE France	43 596 252	13,4%
REGION OCCITANIE	25 529 479	7,9%
REGION HAUTS DE France	26 869 230	8,3%
REGION NORMANDIE	20 331 480	6,3%
REGION PAYS DE LA LOIRE	27 147 999	8,4%
REGION PACA	21 196 690	6,5%
GUADELOUPE	1 561 072	0,5%
GUYANE	615 427	0,2%
MARTINIQUE	1 222 033	0,4%
LA REUNION	4 386 882	1,4%
MAYOTTE	567 547	0,2%
TOTAL	324 884 273	100,0%

Par ailleurs la dépense de 0,29 M€ en faveur des entreprises correspond à un remboursement au Trésor Public d'un trop-perçu de taxe d'apprentissage sur le P790.